

DELIBERATION 2025-006-F
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GARDOUCH

Séance du 08/04/2025
Convocation du 01/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier GUERRA Maire,

Conseillers présents : Roger DUFOUR, Patrice BEAUVILAIN, Joseph BELAUD, Gilles BOURROUNET, Stéphane CARAUD, Emilie MARTY-BELUET, Alain MILHAU, Christian MIQUEL, Virginie MIR

Conseillers absents excusés : Gaëlle NONO

Patrice BEAUVILAIN a été désigné secrétaire de séance

Objet : Attribution subvention aux associations 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-4, L.2121-29, L.2311-7,

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et suivants,

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu Le décret N°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

Monsieur le Maire expose que la Commune de Gardouch souhaite soutenir les associations qui ont un intérêt local afin de leur permettre de se développer et pérenniser leurs activités.

Après avoir étudié les demandes de subventions en tenant compte notamment de facteurs tels que le niveau d'activités des associations, leur nombre d'adhérents, l'accès des publics les plus larges aux actions proposées, leur contribution à l'animation de la ville,

Monsieur le Maire, propose, d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

Numéro SIRET	Nom de l'association	Montant de la subvention
49298464600025	1+1	1 000.00 €
85279987300017	Aqua Viva	300.00 €
50849622100013	AICA	300.00 €
88189537900017	BIG	300.00 €
89315353600014	Canal COOP	500.00 €
50979446700019	Comité des fêtes	5 800.00 €
37929542100034	Convivencia	1 500.00 €
77568907800019	Coopérative scolaire	1 750.00 €
92425645600014	Sciences et Ciel	250.00 €
80068788100014	EUROPALL	300.00 €
44124160100018	GOC	4 000.00 €
92425645600014	Kanti	300.00 €
92309916200011	Jardins de Gardouch	300.00 €
82923751000013	Les Pitchouns	1 000.00 €
50284882300014	Musique à Gardouch	500.00 €
75086882000010	Tarot	300.00 €
42954237600026	Volley	1 000.00 €
50837551600012	FNACA	150.00 €
85187606000019	POMPIERS	150.00 €
38153384300045	Restaurants du Coeur	150.00 €
26310331900012	CCAS	8 000.00 €
TOTAL		27 850.00 €

**Le Conseil municipal après avoir entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- **D'APPROUVER** le versement des subventions aux associations selon les montants définis ci-dessus pour l'année 2025
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires
- Que les crédits sont ouverts au chapitre 65 du budget 2025

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Olivier GUERRA, Maire

